L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 26 SEPTEMBRE 1889.

CHLORO-NAPHTOLEUM prévient la décomposition et préphylaxie, et embaumant le corps. 1mS—3m

CHLORO-NAPHTOLEUM prevents putrefaction and embalms the corpse. 1mS—3m

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, coiffeuse fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

ON DEMANDE.

UN associé pouvant contribuer pour exploiter une manufacture de grande renommée. Succès certain. Adresser P. O. Box 625, City. 22sept—7f

ON demande à louer—Une petite maison dans le Second District. Ecrire, en mentionnant le prix, J. P., bureau de l'Abeille. 22 sept—1 sem

A LOUER.

UN jolie résidence No 216 rue St-Claude, entre Hôpital et Quartier. S'adresser au No 316 rue Dauphine. 26 sept—4f

A LOUER—Des bureaux au dessus du magasin de chaussures, 46 rue Royale. S'adresser C. T. Schumacher, sur les lieux. 23sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Le WILLOZ DYSSENTERY REMEDY chez tous les pharmaciens de la ville. 26sept—6f—Jos Dim Mar—2e.

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un chval, un wagon et tout ce qui tient pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Hy. Prat, rue Bartholomew, entre Moreléz et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chiéro-Naphtolème, vous le trouverez au bureau principal, 50 Dumaine, coin Decatur. 7 juillet—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hermann Dress.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,015—Division A. Attendu que Mme Hermann Dress a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Dress, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 sept—26—oct 1 5 Greffier.

Succession d'Antoine Graziardi

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,888—Division C. Attendu que Mme Vve Richard Bryans (née Victorine Graziardi) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Antoine Graziardi, décédé intestat, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 sept—24 29—aout 3

Succession de W. H. Foster et de Virginie V. Pettet, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,568—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Foster, administrateur de cette succession, se serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
22 sept—22 27—1er sept Greffier.

Succession de J. C. E. Herzen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 27,662—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Biel, veuve de J. C. E. Herzen intrire et comme telle administrat cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 sept—17 22 26

Succession de Veuve Benjamin Morne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,275—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
17 sept—17 22 26 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

John J. Voelkel vs sa créancière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,910—Division D. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène F. Bisley, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 sept—26—oct 1 5 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,013—Division E—James D. Hither vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de V. Provensano & Bro, composée de Vincent Provensano & Joseph Provensano soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, en son bureau No 77 rue Bienville, le JEUDI, 26ième jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et de voir sur toutes autres affaires qui leur seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

26 sept—26 29—oct 1

Timothy O'Leary vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,011—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 24 29

P. C. Malone vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,642—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
25 sept—25 29—4 oct. Greffier.

H. H. Mitchell vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,621—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fisher, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
25 sept—26 29—oct 4 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henri W. Kaliper vs Laura Kaliper, No 26,042—Division E—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Henri W. Kaliper soit tenue présidée par F. F. Chenet, comptable public en cette ville, le 26 septembre 1889, à 11 heures du matin, pour considérer la possibilité de les donner une décharge du gérant pour son compte final.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

26 sept—26 29—oct 1

Timothy O'Leary vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,011—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—19 24 29

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
1 Lots de	$300,	300,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	999,000
999 Lots de	$100,	99,900
2,124 Lots se montant à		$1,054,900

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre destinataire devra être distinctement et lisiblement écrit. On s'assure un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires, sont sûrement payées par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New-Orleans La.

N'oubliez pas que les seuls vrais billets gagnants de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont on s'assure les plus libres et les plus rapides remises, sont ceux émis par M. A. DAUPHIN, Président-Gérant de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que seuls les billets signés par lui, et portant sa signature, sont garantis par les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie, et payables au comptant au bureau de la Poste, à Nouvelle-Orléans, en sus des commissions ordinaires.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets gagnants de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont on s'assure les plus libres et les plus rapides remises, sont ceux émis par M. A. DAUPHIN, Président-Gérant de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que seuls les billets signés par lui, et portant sa signature, sont garantis par les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie, et payables au comptant au bureau de la Poste, à Nouvelle-Orléans, en sus des commissions ordinaires.

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— OU —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité,

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger

Un Bulletin matin,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73 RUE DE CHARTRES 73

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Statement Semi Annuel

La Compagnie, conformément à ses chartes, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année terminée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REGUES.

Sur les risques d'incendie	$623,988 29
Sur les risques de cyclones	12,227 75
Sur les risques de mer	12,941 36
	$647,156 90
A déduire:	
Primes non reçues de 1887	58,897 75
Total des primes	$591,254 15
A déduire:	
Intérêt et profits et pertes	24,609 99
Revenu total	$566,644 16
A déduire: Pertes payées	
Sur risques d'incendie	$196,793 62
Sur risques de cyclones	1,383 91
Sur risques maritimes	3,717 77
Total pertes payées	$199,795 21
Primes retournées et commissions	46,186 01
Commissions	32,724 51
Taxes et licences	14,045 79
Frais et licences	6,926 13
Salaires, loyers, bureau	
Comptes d'agents	
Bureau et Directeurs	
Comptes de Bureau	
Impressions, loyer, imprimés, etc.	37,844 66
Totalités débours	$336,579 30
Surplus	$194,473 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés	$108,423 94
Réserve pour pertes réputées et non réclamées	37,866 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,600 27
Profits et pertes	45,583 65
	$194,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:	
Argent en banque	$96,182 10
Argent en banque	14 38
$40,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 p. cent	31,025 00
$113,000 bons de la ville de Nlle-Orléans, Louisiane (Consolidés)	120,000 00
$50,000 bons de la Louisiane à 6 p. cent	131,000 00
$50,000 bons de la ville de la Nlle-Orléans à 6 p. cent	50,500 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres publics	34,000 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action de N. O. Gaslight Exchange	175 00
Un bon de la Bourse Bienville Improvement Co.	50 00
50 actions de la N. O. Waterworks Co.	525 00
Déposé à l'Association du N. O. Gaslight Co.	150 00
Prêts sur cours de navigation	50,799 15
Meubles, accessoires, outils, etc.	3,000 00
	$496,095 90

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	3,714 52
Dividendes non réclamés	1,185 00
Réserve pour risques non expirés	108,423 94
Reserve pour pertes réputées et non réclamées	37,866 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,600 27
Balance (pour compte le dividende de juillet 1889)	38,305 09
	$496,095 90

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

BERNARD MILLONY, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de Bureau de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un examen complet de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente fidèlement la situation.

(Signés) JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
F. G. RENFT,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue en jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur leurs actions respectives, après les approbations requises de QUATRE POUR CENT sur le capital-actions et de porter la somme de $15,305 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE,
Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1889.

DIRECTEURS

S. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Renft,
D. Tujo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Leon Jonas,
R. Milliken,	Geo H. Jonas,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Relman,
D. A. S. Vaught,	B. K. Cerveron,
T. J. Woodward,	J. J. Gregory,
William Vogt,	Frank Parker,
Louis Bush,	Frank Burke.

Ernest Miltenberger.

17 janv—1an

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au réglement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81
Primes maritimes	3,733 96
Primes de rivières	2,782 30
	$173,668 07
Primes reçues de 1887	57,567 11
Total des primes	$231,230 78
Intérêt, loyers et mouvage	16,450 84
	$247,681 62
A déduire:	
Primes terminées pour 1888	$49,068 73
Primes remboursées nous acceptées par la compagnie de pilotes sur des risques expirés	1,000 00
Intérêt payé sur débens de l'Etat de la Louisiane	20,274 81
Intérêt payé sur capital versé durant cette année de la compagnie	7,002 73
Réassurances	5,336 28
	$82,754 20
Revenu net	$165,027 42
A déduire:	
Risques de feu de 1888	$103,101 84
Risques maritimes de 1888	1,276 42
Risques de rivières de 1888	510 73
Pertes payées pour 1888	$104,888 49
Commissions	18,116 27
Taxes de l'Etat et de la ville	3,150 73
Frais de cour et honoraires d'avocat	936 67
Board of Underwriters, 5 p. cent Corps de Sauvetage	4,068 02
Dépenses générales, salaires, loyers, commissions	28,222 22
Profits et pertes	2,834 17
	$158,295 17
	$1,848 14

A quel doit être ajouté: Profits reportés, 31 décembre 1887 | $1,848 14

Le compte du passif reste tel qu'il a été publié le 31 décembre 1887.

Actif

Argent en banque	$97,846 72
Billets à recevoir (Prêts et Comptes courants)	28,222 22
Propriété réelle (Bâtisse et sol)	30,000 00
Bons de la Compagnie (en 1887 $45,000)	45,000 00
10 actions de la Banque Nationale	1,000 00
Primes en voie de perception	13,225 22
Total	$215,294 16

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, trésorier, et Wm. T. Hardie et B. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances de Hambourg, jurent solennellement, ainsi que l'exige la loi, cet état de l'actif et du passif de la Compagnie, tel que nous les rapporte.

JOS. BAYLE, trésorier.
WM. T. HARDIE.
B. BORLAND.

Signé et assermenté solennellement, en ma présence, ce 18 vendredi, 18 janvier 1889.

JAMES FARRY, Notaire.

ETAT DE SITUATION

— DE LA —

BANQUE DU PEUPLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires samedi soir, 31 juin 1889.

Comptant	$910,322 20
Change	1,000,000 00
Prêts sur demandes et échéances	1,554,612 16
Prêts sur demandes et échéances	29,222 22
Propriétés	30,000 00
Total	$3,973,056 15
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	121,241 34
Dépôts payables à vue	1,550,814 81
Dividendes non payés	1,000 00
	$3,973,056 15

Ma. ARTHUR HART, Caissier de la Banque susdite, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé devant moi, 3 Septembre 1889.

(Signé) ARP. BORDOCQUET, Notaire.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 10 17 24—oct 1 8 15 22.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de J. H. Lockwood vs Mary A. Hammond, veuve Louis Cornelier.

Ofre 9,099 du Dossier de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), notre

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1449—Au verto d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'ex-Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans et par ordre de vente à moi adressé par le Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'ex-Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans et par ordre de vente à moi adressé par le Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'ex-Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans et par ordre de vente à moi adressé par le Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'ex-Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à la porte du Palais de Justice, en cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété et dommages ci-après décrits, savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Delgado, vingt-six, bornée par les rues Canal, Jackson, Bienville et Conti, et mesurant en mesure américaine, environ vingt-six pieds de front à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur, étant les numéros 11, ensemble avec une bâtisse en briques à un étage à simple corps de logis comme compris le lot No 11, ensemble avec une bâtisse en briques à un étage à simple corps de logis comme compris le No 275.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie F. Sebastian, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788—En verto d'un verto de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je soussigné, vendrai, à la porte du Palais de Justice, Rues Tonti et Bienville, en cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété et après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier District de cette ville, dans l'Ile Delgado, bornée par les rues Pauldro, Gravier, Tonti et Bel Romperie, désigné par le No 6 sur un plan dressé par A. A. Hardy, ingénieur, lesquelles rues Gravier et Tonti ont chacune 75 pieds de front à la rue Tonti, sur cent quatre pieds de profondeur entre deux lignes de profondeur, mesurant en mesure américaine, environ cent quatre pieds de front à la rue Tonti, sur cent quatre pieds de profondeur entre deux lignes de profondeur, mesurant en mesure américaine, environ cent trente-trois pieds de front à la rue Pauldro, sur cent quatre pieds de profondeur entre deux lignes de profondeur, étant le lot 6 du plan dressé par A. A. Hardy, ingénieur, le 20 octobre 1885, et mesurant en plus deux mètres, cinquante centimètres de front à la rue Tonti, et 1 mètre de front à la rue Pauldro, sur une profondeur de 1 mètre, ensemble, le demi-lot, sur (137) pieds de front à la rue Pauldro, sur (137) pieds de profondeur, et les (6) Bonds d'Etat ci-dessus.

Saisie dans la procédure ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Le vendeur ne garantit ni ne garantit pas que personne quelconque a publié la présente vente, ou qu'il y a publié, ou qu'il y a, ou que personne ait publié cette vente (9500) ayant pour but d'obtenir par ce dépôt le 14 juillet 1888 jusqu'à présent, ou qu'il y a publié (28). Le compte-Vente du compte-Vente, ainsi que tout ce qui concerne l'exécution de cette vente, sera tenu et rendu par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, dans le Premier District de cette ville, après publication de cette vente, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété et après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Delgado, bornée par les rues Pauldro, Gravier, Tonti et Bel Romperie, désigné par le No 6 sur un plan dressé par A. A. Hardy, ingénieur, lesquelles rues Gravier et Tonti ont chacune 75 pieds de front à la rue Tonti, sur cent quatre pieds de profondeur entre deux lignes de profondeur, mesurant en mesure américaine, environ cent quatre